



Charrat, le 28 janvier 2016

## COMMUNIQUÉ AUX MÉDIAS

### **CHARRAT RELANCE SON DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN**

**La commune valaisanne met à l'enquête publique dès le 29 janvier un plan d'aménagement détaillé (PAD) en vue de l'installation de deux nouvelles turbines dans le voisinage de son éolienne Adonis, en fonction depuis 2012.**

**Les citoyens se prononceront sur cet objet, le 5 juin prochain.**

Respecter la volonté populaire exprimée et poursuivre dans la voie d'un développement durable. Tels sont les principaux arguments qui motivent le Conseil municipal de Charrat à déposer un plan d'aménagement détaillé (PAD) pour l'installation de deux nouvelles éoliennes sur son territoire, en complément d'Adonis.

#### **Remettre l'ouvrage sur le métier avec un projet 100% charratain**

Pour rappel, le 9 février 2014, la population charrataine acceptait à plus de 60% (60,2%) l'implantation de quatre nouvelles turbines sur son territoire et celui de Saxon. Ce projet de «PAD intercommunal» était dans le même temps refusé par les Saxonnains. Soumis par la suite au Conseil d'Etat pour validation, le PAD intercommunal – ramené à deux seules turbines de plus sur le territoire de Charrat –, était refusé par le Conseil d'Etat, qui jugeait indivisible le caractère intercommunal de la démarche. «Dès lors, nous avons le choix entre abandonner tout projet, recourir contre la décision cantonale ou lancer un projet purement charratain, explique Léonard Moret, président de la commune. C'est cette dernière solution que le Conseil municipal a retenue.»

«Nous avons décidé de remettre l'ouvrage sur le métier avec détermination et conviction», précise le président. «La commune s'est engagée depuis plusieurs années sur la voie d'un développement durable, en harmonie avec le tourisme doux qui s'épanouit dans la région. Nous sommes persuadés que c'est le bon chemin.» Fort d'un avis de principe de l'administration cantonale favorable au projet, rendu en décembre dernier, le nouveau PAD de Charrat est donc mis à l'enquête publique dès demain 29 janvier 2016.

#### **Autonomie énergétique et rentrées financières**

Les deux éoliennes prévues sur le sol de Charrat sont du même type qu'Adonis. «Chacune a une production d'environ 7 millions de kWh par année, explique la vice-présidente Fabienne Moret. Aujourd'hui, Adonis couvre la moitié des besoins de la commune, ménages, industrie et domaine public confondus. En 1h30, notre éolienne couvre les besoins d'un ménage pendant un an. Les nouvelles machines, en triplant la production, garantiront notre indépendance énergétique. L'énergie sera consommée en local, à Charrat, et dans les communes voisines.» Décentralisation de la production d'énergie, le défi est général aujourd'hui, et Charrat, en possédant une partie d'un outil de production, souhaite prendre part à cette démarche.

Intéressant sur le plan énergétique, le projet l'est aussi sur celui des finances. «Il rapportera environ 260'000 francs par année, ce qui représente près de 25% de notre marge d'autofinancement, précise la conseillère Marlyse Volluz. Pour une commune comme la nôtre, c'est considérable! Et pour une mise de départ de 180'000 francs, c'est un investissement rentable... Ces recettes nous permettent d'envisager divers investissements liés en partie à l'augmentation régulière de notre population, et de conserver pour les Charratins un taux d'imposition convivial.»

### **Bien-être de la population et protection de la faune garantis**

«Cette somme est liée à la fois à la production éolienne sur le territoire communal – en tant que commune hôte, nous touchons 1 ct le kWh – et à notre participation au capital-actions de ValEole.» Pour rappel, cette société qui a son siège à Charrat, promeut l'énergie éolienne dans la région comprise entre Martigny et Riddes. Elle appartient pour moitié aux communes concernées (Charrat, Fully, Saxon, Martigny, Riddes et Saillon) et pour moitié aux sociétés électriques de la région, comme SEIC ou Sinergy, elles-mêmes en mains communales.

Le PAD s'accompagne d'un rapport d'impact poussé. «Comme cela se fait pour tout projet éolien, il s'est agi de garantir prioritairement le bien-être de la population, ainsi que celui de la faune», commente la municipale Emmanuelle Beytrison. Le respect des normes implique un suivi en matière de bruit, de distance aux habitations, de protection des chauves-souris et des oiseaux notamment.

Les autorités ont également souligné que, contrairement à un argument fréquemment brandi par les opposants, le prix des terrains à bâtir a légèrement augmenté, la population villageoise a progressé de 10% depuis 2012, date de l'installation d'Adonis. «Et le secteur qui accueille le plus de nouvelles constructions est celui le plus proche de l'éolienne...», ajoute le président Léonard Moret.

### **Séance d'information et votation populaire**

Le PAD fera l'objet d'une séance d'information publique aux Charratins, puis d'une assemblée primaire délibérative, au printemps prochain. «Nous tenons à présenter le projet en détail, afin que la population ait tous les éléments en main pour se déterminer», souligne le président. Les citoyens de Charrat seront appelés à rendre leur verdict le 5 juin 2016, dans le secret de l'isoloir.

---

### **Informations complémentaires:**

**Léonard Moret**, président de la commune de Charrat  
Mob. 079 912 52 11 / [president@charrat.ch](mailto:president@charrat.ch)

**Fabienne Moret**, vice-présidente  
Mob. 079 645 40 15 / [fabienmoret@bluewin.ch](mailto:fabienmoret@bluewin.ch)